



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°202610-06

L'an deux mil vingt-six, le 13 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Etaient Présents : 14 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1^{er} Adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3^{ème} adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4^{ème} adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5^{ème} adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Gaëlle LE CANT, Adelaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Adeline POINTIER, Ronan GEFFROY

Etaient absents avec procuration : 4 : Magali BODEREAU à Maurice OFFRET, Daiven PIOGER à Mathieu ROUSSEL, Didier NEVEUX à Ronan GEFFROY, Lucie ARZUL à Adeline POINTIER

Etaient absent sans procuration : 1 : Xavier DUAULT

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Sylvain RANNOU

Objet : Approbation du devis pour une étude de faisabilité pour l'aménagement de la voirie rue du Général de Gaulle (stade)

Monsieur le Maire informe qu'une réflexion totale doit être faite quant à l'aménagement de la route du stade : parking, réduction de la chaussée, arrêt de bus...

Afin de vérifier la viabilité technique, les contraintes d'insertion et d'estimer précisément le coût financier d'une telle opération, la réalisation d'une étude de faisabilité préalable est indispensable.

La commune a sollicité le bureau d'études de Lannion-Trégor Communauté afin d'obtenir une proposition chiffrée pour la réalisation de cette mission. Le montant total de la proposition s'élève à 3 570€ TTC.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le devis proposé par le bureau d'études Lannion-Trégor Communauté pour un montant de 3 570 €TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes Pour : 18
Votes Contre :
Abstention :

APPROUVE le devis proposé par le bureau d'études Lannion-Trégor Communauté pour un montant de 3 570 €TTC pour l'aménagement de la voirie rue du Général de Gaulle, au niveau du stade

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite et imputée au budget principal de l'année en cours, en section d'investissement au 203 - Frais d'études

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Le secrétaire de séance,

Sylvain RANNOU



Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État